

Communication selon l'art. 9 LBA

à envoyer par FAX - ou, à défaut - par courrier A, à :

Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent

Office fédéral de la police

Nussbaumstrasse 29

3003 Berne

Fax 058-463 39 39

Téléphone 058-463 40 40

Expéditeur (informations concernant l'intermédiaire financier)

Société :
Rue :
N° postal / Domicile :

Interlocuteur :
Téléphone :
Fax :

Date de la communication :
N° de référence de l'expéditeur :
(si existant)

Nombre de pages (annexes :
comprises)

Informations concernant la relation d'affaires

Lieu de la relation d'affaires :
(par exemple, lieu de la comptabilité
ou lieu des opérations au comptant)

Le cas échéant, lieu de la :
déclaration de l'affaire

N° de compte / N° de dépôt ou :
mentionner "opération de
caisse"

Veuillez joindre l'état des avoirs au moment de la communication en annexe, s.v.p.

Informations concernant le cocontractant

Pour personnes physiques

Nom et prénom	:	
Adresse du domicile	:	
Date de naissance	:	
Nationalité	:	
Lieu d'origine (si connu)	:	
Téléphone (si connu)	:	
Fax (si connu)	:	
Profession (si connu)	:	

Pour personnes morales

Société	:	
Adresse du siège	:	
Téléphone (si connu)	:	
Fax (si connu)	:	
Domaine d'activité (si connu)	:	

Pour personnes physiques et morales

Document d'identification et numéro	:	
veuillez joindre une copie en annexe		
Autorité qui l'a délivré	:	
Date	:	
A qui ou comment le courrier est-il transmis ?		
directement au cocontractant	:	<input type="checkbox"/>
par banque restante	:	<input type="checkbox"/>
à un tiers ; veuillez indiquer le nom et l'adresse	:	<input type="checkbox"/>
Informations supplémentaires concernant des tierces personnes (physiques ou morales) impliquées	:	
par ex. bénéficiaire du paiement, la personne qui a effectué le versement, porteur de chèques / papiers-valeurs, bénéficiaire de la garantie, garant, tiers garant		
Type de compte	:	
par ex. compte individuel, compte joint, compte numérique, compte global		
Est-ce que d'autres relations d'affaires concernant cette communication existent avec le cocontractant ?	:	
p. ex. comptes ou dépôts supplémentaires		

Communication selon l'art. 9 LBA

Questions concernant le mandataire/la personne autorisée à signer

Nom et prénom :
Adresse du domicile (si connu) :
Date de naissance (si connu) :
Nationalité/Lieu d'origine (si connu) :
S'agit-il du mandataire ou d'une personne autorisée à signer ? :

Dans les cas où il existe d'autres mandataires ou d'autres personnes autorisées à signer, veuillez s.v.p. répondre aux mêmes questions en annexe.

Questions concernant l'ayant droit économique

Est-ce que le cocontractant et l'ayant droit économique sont identiques ? :
En cas de réponse négative, veuillez fournir les indications selon le formulaire A :

Élément à l'origine de la communication et/ou des clarifications ayant mené à la communication

- Surveillance/analyse des transactions
- Articles de presse / informations relayées par les médias
- Informations des autorités de poursuite pénale (p.ex. ordonnance de production de pièces)
- Information de tiers (source externe, victime présumée, institut partenaire, etc.)
- Information interne au groupe
- Liste de terrorisme selon art. 9 al. 1 let. c LBA
- autre, notamment :
(texte)

Comment cette affaire s'est-elle développée ?

Pourquoi ce cas est-il suspect?

Est-ce que vous avez déjà entrepris une action quelconque? (veuillez expliquer de quoi il s'agit)

Annexes (liste non exhaustive de documents à fournir obligatoirement)

- Documents relatifs à l'ouverture de la relation d'affaires et des formalités et contenant les données mentionnées à l'art. 3, al. 1, let. c à e, OBCBA (document permettant d'identifier les personnes, formule A, mandataire ou personne autorisée à signer, etc.)
- Valeurs patrimoniales impliquées: informations sur le solde (art. 3, al. 1, let. f, OBCBA)
- Description de la relation d'affaires, date de son ouverture ou de sa fin et, le cas échéant, clôture des comptes (art. 3, al. 1, let. g, OBCBA)
- Documentation des éléments de soupçon, par exemple copies imprimées des données de World Check, des articles de journaux ou de médias en ligne ou d'autres documents disponibles, notamment d'éventuelles décisions d'autorités de poursuite pénale (art. 3, al. 1, let. h, OBCBA)
- Extraits de compte et pièces justificatives permettant d'étayer des soupçons de transactions illégales (art. 3, al. 3, OBCBA)